

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10/12/18

Dossier complet le :

10/12/18

N° d'enregistrement :

F01118P0288

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un "campus étudiants" avec des espaces communs de services et un internat (IME), rue Marcel Paul à Villejuif (94).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV MARCEL PAUL VILLEJUIF

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. VALENTIN François, Directeur Régional Grand Paris Est

RCS / SIRET

8 4 3 | 9 0 8 | 9 4 8 | \_ \_ \_ \_ \_

Forme juridique

SCCV

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, ...	Le projet présente une surface de plancher d'environ 24 400 m <sup>2</sup> sur un terrain d'assiette d'environ 1,1 ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet sera constitué en R+5+attique sur rez-de-jardin ou sous-sol :

- d'une résidence étudiante et de ses espaces communs avec 700 logements pour 18 300 m<sup>2</sup> de SDP ;
- de l'internat de l'Institut Médico Educatif Louis Le Guillant (enfants déficients intellectuels) avec une quarantaine de chambres pour 2 100 m<sup>2</sup> de SDP ;
- d'espaces communs de service (ERP) pour une SDP de 4 000 m<sup>2</sup>. Ces locaux comprennent notamment : 1 business center (coworking/réunions), 1 salle de fitness, 1 salle de sport, 1 espace bien-être, 1 salle événementielle, 1 salle E-game, 1 bibliothèque, 1 fablab, 1 espace commercial, 1 restaurant, 1 laverie.

L'ensemble du projet sera constitué de 6 bâtiments. Les espaces communs seront situés au rez-de-chaussée et au rez-de-jardin. Les parkings et une partie des locaux techniques seront en sous-sol (même niveau que le rez-de-jardin).

## 4.2 Objectifs du projet

Création d'un "campus étudiant" (résidence étudiante, internat et espaces communs de services).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Dans un premier temps, la phase travaux consiste en la démolition des bâtiments non utilisés encore présents sur le site. Les matériaux issus de cette démolition seront évacués ou revalorisés sur site en application stricte de la réglementation en vigueur.

A l'issue de ces travaux préalables, les terrassements débiteront. Les matériaux terrassés seront caractérisés en vue de leur gestion en centre agréé ou de leur valorisation sur site.

Les 6 bâtiments seront ensuite construits.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit la construction de résidences étudiantes, d'un internat et d'espaces communs de service. Le projet sera ainsi composé de 6 bâtiments (A, B, C, D, E, F) pour environ 24 400 m<sup>2</sup> de SDP (surface de plancher).

Le projet prévoit également un parking souterrain pour le personnel (30 places environ).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet dans sa version antérieure a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas le 31/03/2017, et d'une étude d'impact qui a intégré le dépôt de permis de construire le 31/10/2017. Suite à une modification de projet (cf. Annexe 7 : Notice descriptive du projet), il a été décidé de déposer deux nouveaux permis de construire.

Les évolutions notables du projet depuis l'avis MRAE du 19 janvier 2018 sont les suivantes :

- suppression des 10 000 m<sup>2</sup> de locaux d'enseignement prévus antérieurement
- réduction des hauteurs (2 niveaux)
- réduction des surfaces (25%)
- pas de dossier loi sur l'eau

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette	1,1 ha
Surface de plancher du projet	24 400 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue Marcel Paul  
94 800 Villejuif

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 8° 4 8' 0 0" \_ Lat. 0 2° 2 1' 2 2" \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :  
Villejuif (94)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text box for project description]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villejuif fait partie de la Communauté d'Agglomération du Val de Bière (CAVB) qui possède un PPBE applicable depuis le 15 décembre 2014. Bien que la CAVB ait intégrée l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (T12) depuis le 11 décembre 2015, le PPBE est toujours applicable.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villejuif est concernée par:  - un arrêté de prescription du PPR Inondation et coulées de boue par ruissellement en secteur urbain du 09 juillet 2001 ( le périmètre concerne toute la commune); - un arrêté de prescription du PPR mouvement de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 09 juillet 2001 - un arrêté de prescription de PPR mouvement de terrain par affaissement et effondrements de terrain du 1 aout 2001.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de pollution et d'évaluation des risques sanitaires a été réalisée par la société TESORA (Juin 2017). Il existe des remblais non inerte au sud et au centre du site. Les résultats indiquent que les niveaux de risques sanitaires sont acceptables pour la voie d'exposition par inhalation de substances toxiques volatiles sous réserve de recouvrir l'ensemble du site par 0,30 m de terre végétale saine ou de la voirie et de mettre en œuvre un enrobage des réseaux d'alimentation en eau potable afin d'éviter la perméation de substances toxiques volatiles présentes dans le sol.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 8.2 km au nord-est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des parkings vont être réalisés en sous-sol (à -3 m de profondeur, même niveau que le rez-de-jardin), ce qui nécessitera des terrassements pour aménager le sous-sol prévu.  Ces aménagements ne seront toutefois pas en mesure de remettre en cause les écoulements souterrains (nappe présente entre 8m et 10m).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terrassements sont prévus dans le cadre de l'aménagement du parking. Ces matériaux seront caractérisés en préalable de leur gestion éventuelle en centre agréé ou sinon revalorisés sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est situé dans un secteur urbanisé sans continuité écologique proche. Les bâtiments anciennement présents ont été démolis et laissent place à une friche.  Aucune évolution du site ne remet en cause l'inventaire de terrain réalisé en juillet 2017 qui avait mis en évidence une diversité d'espèces peu développée et sans enjeux au sein du site d'étude. Plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes ont été constatées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de son éloignement et en absence de continuité écologique proche, le projet n'est pas en mesure d'interagir avec le site Natura 2000 le plus proche et situé à plus de 8km au nord-est.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est prévu au droit d'un secteur urbanisé, dont les constructions anciennement présentes ont été partiellement démolies.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPR prescrit le 09/07/2001 - Inondation et coulées de boues par ruissellement en secteur urbain - PPR prescrit le 09/07/2001 - Mouvement de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols - PPR prescrit le 01/08/2001 - Mouvement de terrain par affaissement et effondrements de terrain
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de pollution et d'évaluation des risques sanitaires a été réalisée par la société TESORA (Juin 2017). Les résultats indiquent que les niveaux de risques sanitaires sont acceptables pour la voie d'exposition par inhalation de substances toxiques volatiles sous réserve de recouvrir l'ensemble du site par 0,30 m de terre végétale saine ou de la voirie et de mettre en œuvre un enrobage des réseaux d'alimentation en eau potable afin d'éviter la perméation de substances toxiques volatiles présentes dans le sol.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de déplacement a été réalisée par Egis en 2017. Elle a permis d'estimer qu'à l'horizon de mise en service du projet, celui-ci sera sans impact notable sur le secteur, même en heure de pointe; car les réserves de capacité sont satisfaisantes. À noter qu'à l'horizon 2030, la desserte du secteur en transport en commun, sera complétée par la mise en service du GPE, ce qui engendra très probablement une restructuration du réseau de bus et plus généralement des déplacements au sein du secteur du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le chantier va générer des nuisances sonores. Celles-ci seront limitées par l'application stricte de la charte chantier environnement, notamment : - Une limitation des niveaux sonores des engins et outils (hors dispositifs sonores de sécurité) à 80 dB(A) à 10 m de l'engin ou de l'outil. - Un contrôle de conformité des bruits émis par les outils et engins. - Au besoin un contrôle permanent sera réalisé par la mise en place de capteurs judicieusement placés autour du bâtiment.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une analyse de l'enjeu loi sur l'eau a été réalisée par le maître d'ouvrage afin d'évaluer le besoin ou non de réaliser un tel dossier. Il n'est pas prévu de rejets dans le milieu naturel ou dans le sol ou le sous-sol (rubrique 2150) , ni de procéder à des prélèvements d'eau souterraine ou d'utiliser de la géothermie.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux terrassés peuvent constituer des déchets. A l'issue de leur caractérisation physico-chimique, ils seront soit adressés en centre agréé ou sinon revalorisés sur site selon les potentialités.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

- L'opération Campus Grand Parc portée par Sadev 94, qui sera réalisée à 500 m au sud du projet (avis autorité environnemental du 11 janvier 2017) ;

- Le projet des deux futures gares des lignes 14 et 15 du Grand Paris Express (à 850 m et 1,4 km au sud du projet), porté par la Société du Grand Paris.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont présentées dans la notice environnementale (Annexe 8).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet et en absence d'enjeux environnementaux majeurs recensés, il n'apparaît pas nécessaire de procéder à une évaluation environnementale.

Par ailleurs, la diminution notable de l'ampleur du projet et sa simplification ainsi que les études complémentaires réalisées dans le cadre de l'étude d'impact du projet antérieur (évaluation des risques sanitaires, faune-flore, déplacements, air, acoustique) devraient permettre de conclure à la non nécessité de réaliser une étude d'impact. Ces éléments sont précisés dans la notice environnementale (Annexe 8) et la note d'évolution du projet architectural (Annexe 9).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Notice descriptive du projet Annexe 8 : Notice environnementale Annexe 9 : Evolution du projet architectural depuis avis MRAE du 19 janvier 2018

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Issy-les-Moulineaux

le, 28/11/2018

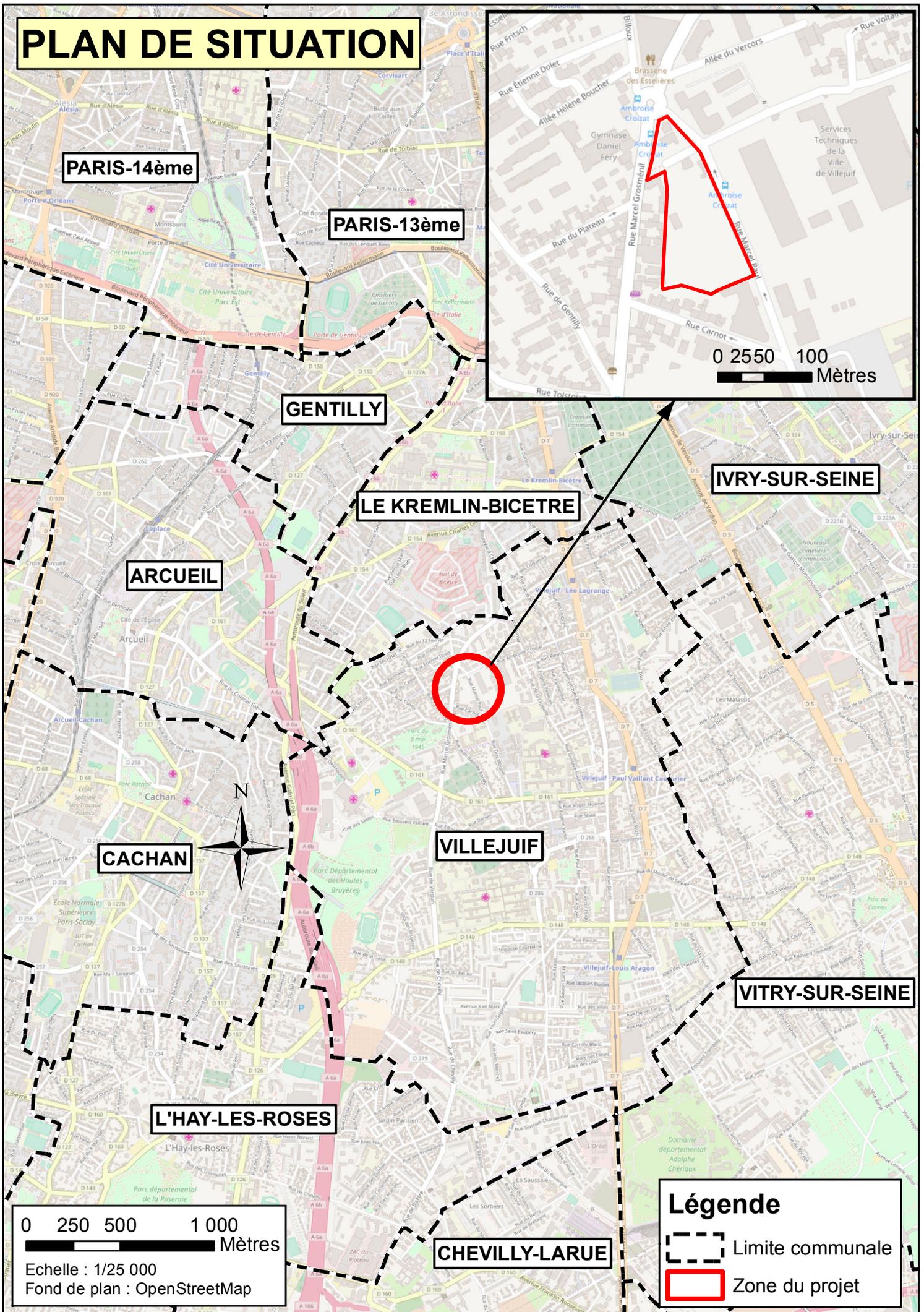
Signature

**ICADE PROMOTION**  
SASU au capital de 29 683 456 Euros  
27 rue Camille Desmoulins - CS 10166  
92445 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX  
RCS Nanterre 784 606 576

*gérant de la SCCV Monell Paul Villegain*

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

# PLAN DE SITUATION



PARIS-14ème

PARIS-13ème

GENTILLY

LE KREMLIN-BICETRE

ARCUEIL

IVRY-SUR-SEINE

CACHAN

VILLEJUIF

VITRY-SUR-SEINE

L'HAY-LES-ROSES

CHEVILLY-LARUE

## Légende

- Limite communale
- ▭ Zone du projet

0 250 500 1 000  
Mètres  
Echelle : 1/25 000  
Fond de plan : OpenStreetMap



Vue 4



Vue 2



Vue 1



Vue 3



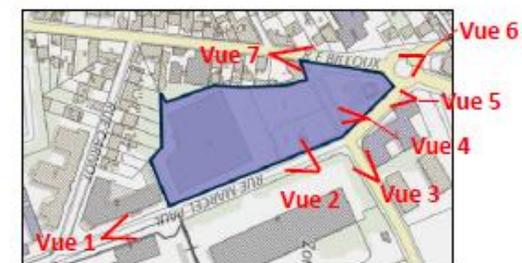
Vue 5



Vue 7



Vue 6

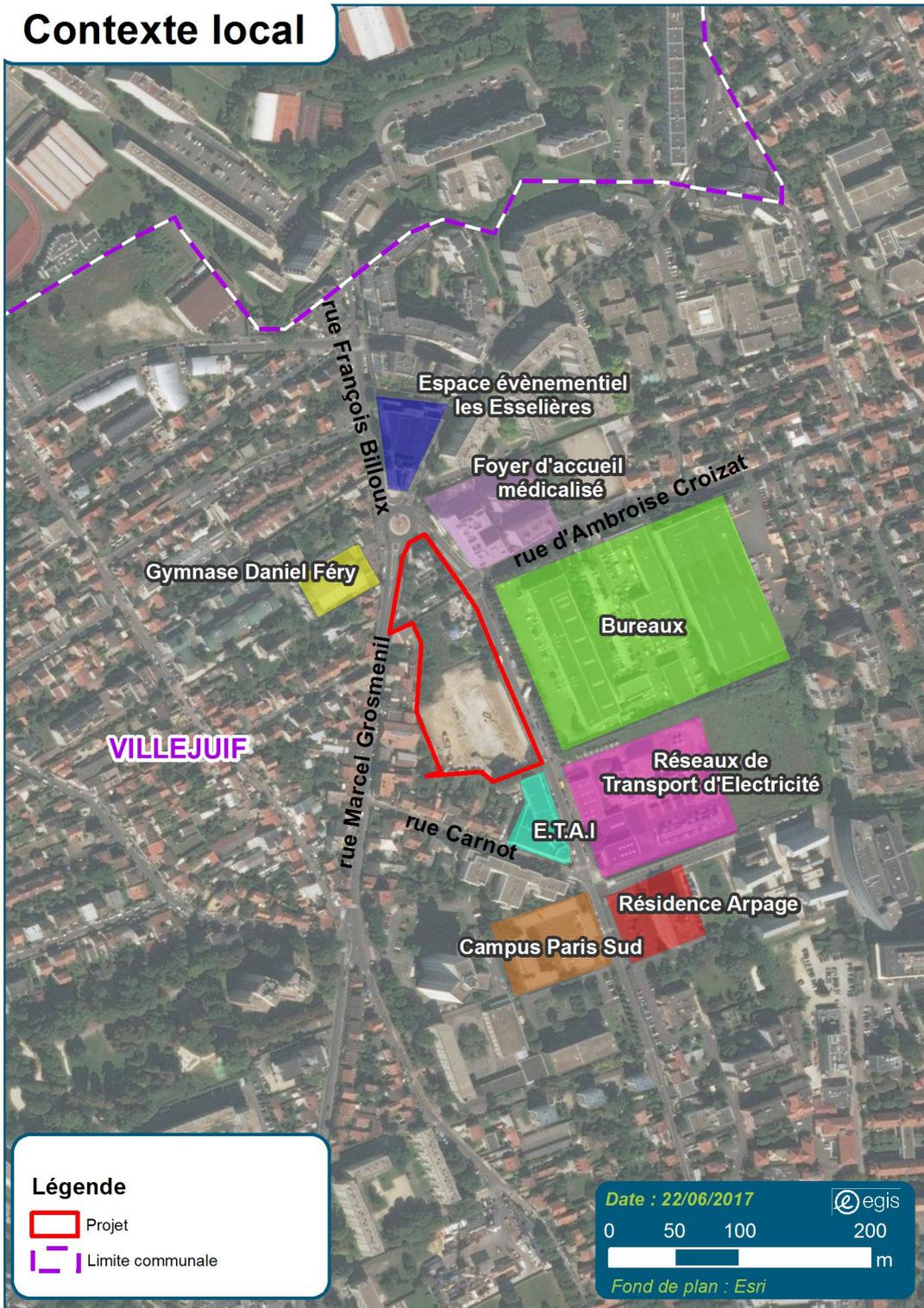


PROJET	PHASE	N°	NOM	ECHELLE	DATE
HAN-FAI-06			Reportage Photo		22/03/2017

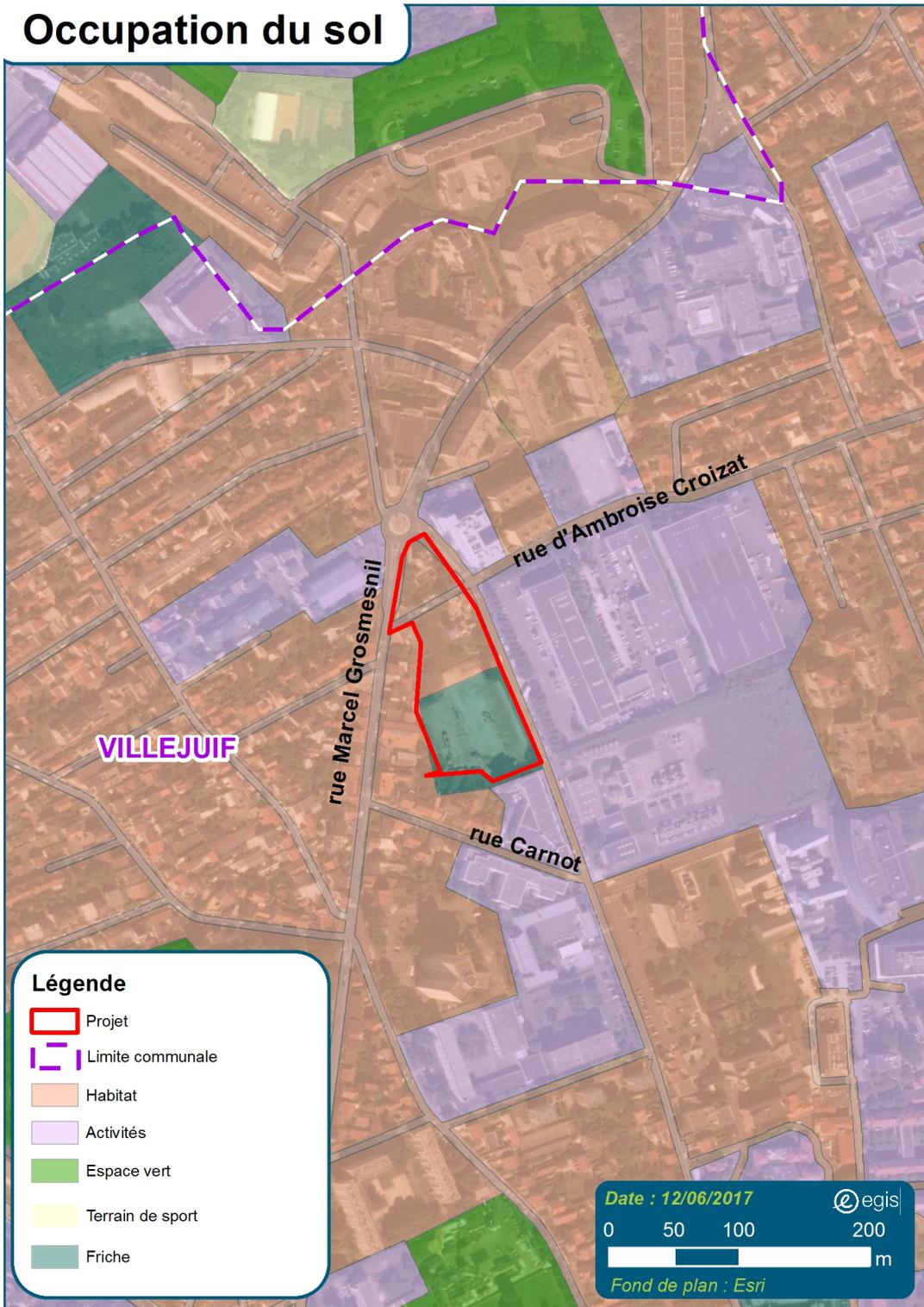


PLAN DE MASSE

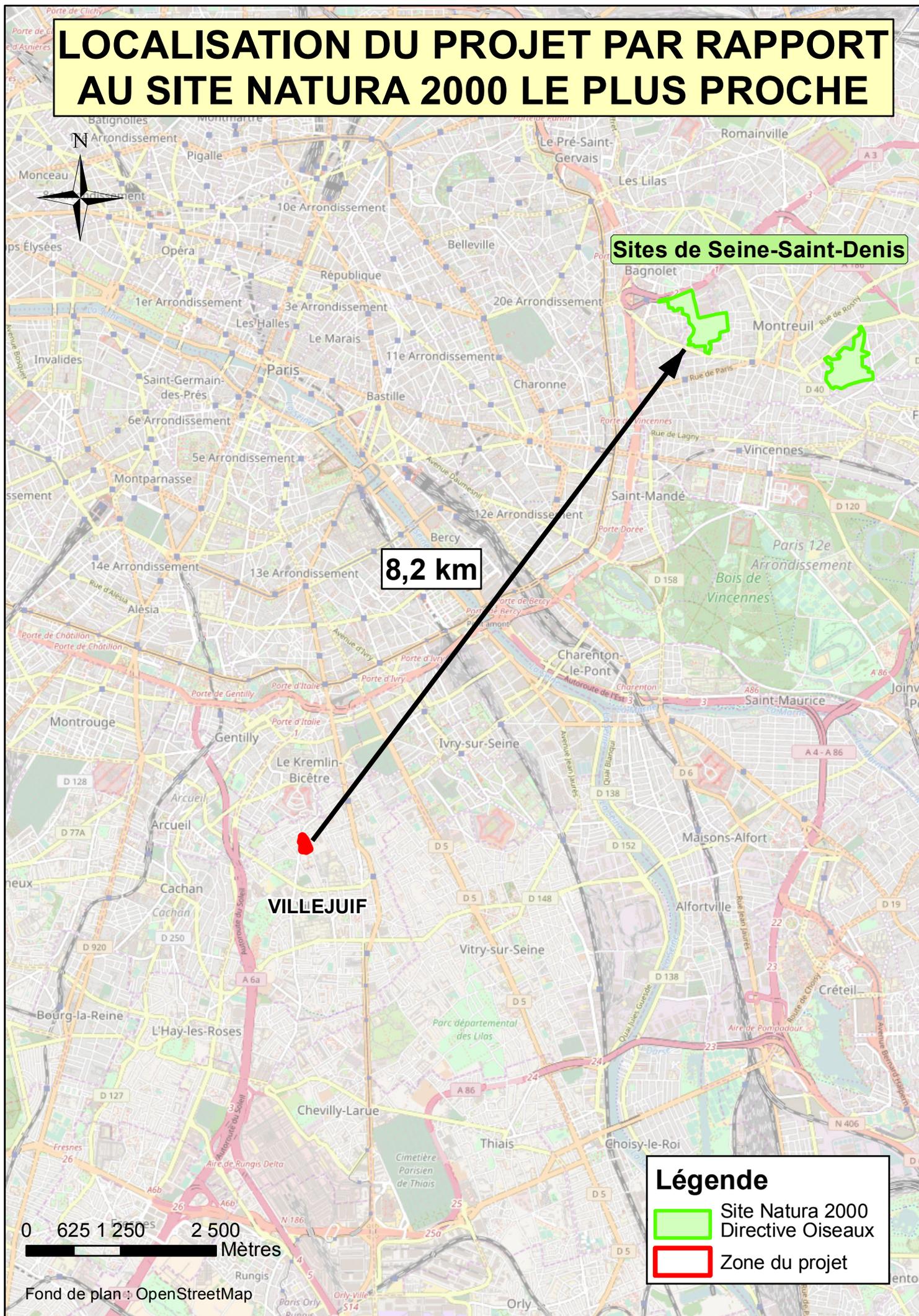
# Contexte local



# Occupation du sol



# LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000 LE PLUS PROCHE



Sites de Seine-Saint-Denis

8,2 km

VILLEJUIF

**Légende**

-  Site Natura 2000 Directive Oiseaux
-  Zone du projet

0 625 1 250 2 500 Mètres

Fond de plan : OpenStreetMap